

Projet « Droits & Participation »

Doriane Gangloff

Formatrice et coach de groupes d'autoreprésentants

Viviane Guerdan

Présidente d'ASA-Handicap mental

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée à New York par l'Assemblée des Nations Unies le 13 décembre 2006 et fut ouverte à la signature le 30 mars 2007.

En Suisse, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) a été mandaté en 2008 par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour réaliser une étude afin d'évaluer les conséquences de la mise en œuvre de la CDPH. Cette étude a démontré la conformité, dans son ensemble, du système juridique suisse avec la Convention. En 2010, le Conseil fédéral chargea alors le DFAE d'engager la procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières et de tous les milieux intéressés. L'objet de cette consultation était l'adhésion de la Suisse à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

ASA-Handicap Mental¹ a fait partie des organismes consultés. Sa prise de position, adressée par la présidente d'ASA-Handicap mental, Madame Viviane Guerdan, à la présidente de la Confédération, Madame Micheline Calmy-Rey, visait à transmettre un message plaçant pour l'adhésion: les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent pouvoir jouir de leurs droits

« Les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent pouvoir jouir de leurs droits au même titre que les personnes sans handicap. »

au même titre que les personnes sans handicap².

Le 19 décembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la procédure de consultation et a décidé, sous réserve de l'aval de l'Assemblée fédérale, de ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce qui fut chose faite le 15 avril 2014. La CDPH est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014.

En tant qu'ONG, ASA-Handicap mental a un rôle majeur à jouer: impliquer les personnes avec un handicap mental dans le processus de défense de leurs droits, informer et former les professionnels et toutes autres personnes concernées. C'est ainsi que le projet « Droits & participation » a vu le jour.

Les buts de ce projet sont les suivants:

- contribuer à former les professionnels et les personnes avec un handicap mental à la CDPH;

- soutenir les personnes dans leur prise de parole: les associer à la transmission de leurs expériences et souhaits aux professionnels, parents et politiques;

- émettre des recommandations et propositions pour une mise en œuvre de la CDPH, tenant compte des besoins des personnes avec un handicap mental afin de réduire les écarts entre les droits énoncés dans la Convention et la réalité de la vie quotidienne des personnes.

Après avoir pris connaissance de l'existence d'un kit de formation à la CDPH, créé par le SISAHM³, dont la finalité était de rendre accessible le texte de la Convention et son appropriation, ASA-Handicap mental a conclu avec le SISAHM une convention de collaboration afin d'adapter le kit de formation à la réalité helvétique.

La première étape a consisté à créer un groupe de parole par canton romand; plus d'une dizaine d'institutions et associations ont ainsi été contactées. Les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura, Fribourg et Valais disposent à présent d'un groupe de parole composé de 6 à 12 personnes avec un handicap mental et de 1 à 3 professionnels selon les cantons.

Parallèlement s'est constituée une commission de travail « Droits & participation », composée de professionnels, de parents et d'auto-

représentants dont la mission est de soutenir la mise en œuvre du projet.

Les 14 et 15 janvier derniers, les participants aux groupes de parole, à savoir 53 personnes avec un handicap mental et 14 professionnels ainsi que les 7 membres de la Commission ont suivi une formation à la CDPH en version « facile à comprendre », à l'autoreprésentation et à la prise de parole. Cette formation a été donnée par une équipe de formateurs belges, Guy Hubert, Anne-Marie De Vleeschouwer, Serge Manneback, Magali Cote et Doriane Gangloff. Lors de cette formation, la version helvétique du kit de formation à la CDPH a été présentée. Afin de faciliter son appropriation, ce kit a été subdivisé en 7 thèmes :

- 1 La discrimination
- 2 L'accessibilité à l'information, l'accessibilité aux déplacements
- 3 La sensibilisation, l'information
- 4 La justice, la protection
- 5 La liberté de circuler, la liberté du choix de vie
- 6 La participation active
- 7 L'éducation, la santé

Les groupes se réuniront à 14 reprises de mars à décembre 2015. Pour chacun des thèmes, chaque participant aux groupes de parole vérifiera tout d'abord s'il a bien compris le droit dont il est question et s'il a déjà vécu des expériences en rapport avec ce droit. Il déterminera ensuite les facilitateurs et les obstacles qui peuvent favoriser ou au contraire empêcher l'exercice de ce droit. Enfin, chaque participant pourra faire des propositions et des recommandations.

Ce travail est actuellement en cours et débouchera au printemps 2016 sur une journée d'étude qui permettra de présenter les résultats des travaux et de donner la parole aux principaux concernés à savoir les personnes handicapées. Les résultats de cette journée d'étude seront transmis au BFEH ainsi qu'à « Intégration Handicap » qui devra rendre le premier rapport des

ONG à l'intention du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

Ce projet ne s'arrêtera pas en si bon chemin. En 2016, immédiatement après la journée d'étude, nous constituerons cette fois-ci un groupe inter-cantonal composé d'auto-représentants, de parents et de professionnels dont la mission sera, au regard de la Convention, de faire un état des lieux des lois et mesures existantes, canton par canton, et de mettre en évidence tant les lacunes et obstacles à l'exercice par les personnes de leurs droits, que les « bonnes pratiques ».

Le résultat de cette recherche fera l'objet d'un colloque final qui clôturera ce projet par des exposés et des confrontations de points de vue en plénières et en ateliers à la fin 2017 ou au plus tard début 2018. Le résultat de ces trois années de travail fera finalement l'objet d'une rédaction de recommandations et de propositions qui soutiendront la mise en œuvre de la CDPH. Comme l'a dit Didier Burkhalter, président de la Confédération, lors de son message à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2014 : « Vous (les personnes handicapées) avez votre mot à dire et votre pierre à apporter à notre édifice commun : la Suisse »⁴. Alors donnons-leur la parole !

1 www.asa-handicap-mental.ch

2 www.asa-handicap-mental.ch/wcms/ftp//a/asa-handicap-mental.ch/uploads/lettre_micheline_calmy_rey.pdf

3 Le SISAHM est un service belge d'accompagnement pour enfants et adultes ayant une déficience intellectuelle.

4 www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55495